

AROMA CAR
Wood Fresh linen
RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit:** AROMA CAR
Wood Fresh linen
- Autres moyens d'identification:**
Pas pertinent
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Utilisations identifiées pertinentes: Parfums d'ambiance
Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**
MTM INDUSTRIES Sp.z o.o.
Ul. Metalowców 6
62-800 Kalisz - Wielkopolskie - Polska
Tél.: +48 62 767 33 21 - Fax: +48 62 767 33 79
info@mtm-industries.eu
www.mtm-industries.eu
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** 112

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).
Aquatic Chronic 2: Dangerosité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2, H411
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie 2, H319
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie 2, H315
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A, H317

- 2.2 Éléments d'étiquetage:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
Attention


Mentions de danger:

Skin Sens. 1A: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501: Éliminer le contenu et / ou son récipient à travers le système de collecte sélective activé dans votre commune.

Informations complémentaires:

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène, 2-méthylundécanal, Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle, Acétate de linalyle, Citronellol, Coumarine, Eugéno, Géraniol, Linalol, Masse de réaction de (3R, 5R) -3,5,6,6-tétraméthyl-4-méthylidèneheptan-2-one et (3R, 5S) -3,5,6,6-tétraméthyl-4-méthylidèneheptan-2-one et (E) -3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one, Masse réactionnelle du 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde, Nérol, reaction mass of 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one, Salicylate d'hexyle.

Substances qui contribuent à la classification

Isoeugéno; [1 α (E),2 β]-1-(2,6,6-triméthylcyclohex-3-ène-1-yl)but-2-ène-1-one

UFI: SX51-K0H3-K005-89QF

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

2.3 Autres dangers:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

Non concerné

3.2 Mélanges:

Description chimique: Mélange à base de produits chimiques

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (point 3), le produit contient::

Identification	Nom chimique /classification	Concentration
CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 Index: Non concerné REACH: 01-2119450011-60-XXXX	(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol⁽¹⁾ Règlement 1272/2008 Non classifiée	50 - <75 %
CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4 Index: Non concerné REACH: 01-2119457274-37-XXXX	2,6-diméthyl-7-ène-2-ol⁽²⁾ Règlement 1272/2008 Auto classifiée Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315 - Attention	2,5 - <10 %
CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 Index: 603-235-00-2 REACH: 01-2119474016-42-XXXX	Linalol⁽²⁾ Règlement 1272/2008 Auto classifiée Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	2,5 - <10 %
CAS: Non concerné EC: 915-730-3 Index: Non concerné REACH: 01-2119489989-04-XXXX	reaction mass of 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one⁽²⁾ Règlement 1272/2008 Auto classifiée Aquatic Chronic 1: H410; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	2,5 - <10 %
CAS: 6259-76-3 EC: 228-408-6 Index: Non concerné REACH: 01-2119638275-36-XXXX	Salicylate d'hexyle⁽²⁾ Règlement 1272/2008 Auto classifiée Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	2,5 - <10 %
CAS: 14901-07-6 EC: 238-969-9 Index: Non concerné REACH: 01-2119937833-30-XXXX	4-(2,6,6-triméthylcyclohex-1-ène-1-yl)-but-3-ène-2-one⁽²⁾ Règlement 1272/2008 Auto classifiée Aquatic Chronic 2: H411	1 - <2,5 %
CAS: Non concerné EC: 939-627-8 Index: Non concerné REACH: Non concerné	Masse de réaction de (3R, 5R) -3,5,6,6-tétraméthyl-4-méthylidèneheptan-2-one et (3R, 5S) -3,5,6,6-tétraméthyl-4-méthylidèneheptan-2-one et (E) -3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one⁽²⁾ Règlement 1272/2008 Auto classifiée Aquatic Chronic 2: H411; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	1 - <2,5 %
CAS: Non concerné EC: 911-280-7 Index: Non concerné REACH: 01-2119969444-27-XXXX	Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle⁽²⁾ Règlement 1272/2008 Auto classifiée Acute Tox. 4: H302; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410 - Attention	1 - <2,5 %
CAS: 103-45-7 EC: 203-113-5 Index: Non concerné REACH: 01-2119976340-38-XXXX	Acétate de phénéthyle⁽²⁾ Règlement 1272/2008 Auto classifiée Eye Dam. 1: H318 - Danger	1 - <2,5 %
CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0 Index: Non concerné REACH: 01-2119969443-29-XXXX	2-méthylundécanal⁽²⁾ Règlement 1272/2008 Auto classifiée Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	1 - <2,5 %

⁽¹⁾ Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail

⁽²⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

Identification	Nom chimique /classification	Concentration
CAS: 81782-77-6 EC: 279-815-0 Index: Non concerné REACH: 01-2119983528-21-XXXX	4-méthyl-3-decen-5-ol⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 2: H411 - Attention	1 - <2,5 %
CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0 Index: Non concerné REACH: 01-2119453995-23-XXXX	Citronellol⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	1 - <2,5 %
CAS: 68912-13-0 EC: 272-805-7 Index: Non concerné REACH: 01-2119969447-21-XXXX	Propionate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthano-1H-indényle⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Aquatic Chronic 2: H411	1 - <2,5 %
CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7 Index: Non concerné REACH: 01-2119983244-33-XXXX	Nérol⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	1 - <2,5 %
CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1 Index: Non concerné REACH: 01-2119552430-49-XXXX	Géranol⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Danger	1 - <2,5 %
CAS: Non concerné EC: 943-728-2 Index: Non concerné REACH: 01-2119982384-28-xxxx	Masse réactionnelle du 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Aquatic Chronic 2: H411; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	1 - <2,5 %
CAS: 10461-98-0 EC: 423-740-1 Index: Non concerné REACH: 01-0000017023-83-xxxx	alpha-cyclohexylidene benzeneacetonitrile⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H302; Aquatic Chronic 2: H411 - Attention	1 - <2,5 %
CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 Index: Non concerné REACH: 01-2119976286-24-XXXX	Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Skin Sens. 1B: H317 - Attention	<1 %
CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2 Index: Non concerné REACH: 01-2119472545-33-XXXX	Diphényléther⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 3: H412; Eye Irrit. 2: H319 - Attention	<1 %
CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1 Index: Non concerné REACH: 01-2119971802-33-XXXX	Eugénol⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Eye Irrit. 2: H319; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	<1 %
CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7 Index: Non concerné REACH: 01-2119949300-45-XXXX	Coumarine⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H302; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	<1 %
CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4 Index: Non concerné REACH: 01-2119454789-19-XXXX	Acétate de linalyle⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	<1 %
CAS: 97-54-1 EC: 202-590-7 Index: Non concerné REACH: 01-2120223682-61-xxxx	Isoeugénol⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H302+H312+H332; Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1A: H317; STOT SE 3: H335 - Attention	<1 %
CAS: 71048-82-3 EC: 275-156-8 Index: Non concerné REACH: 01-2119535122-53-XXXX	[1α(E),2β]-1-(2,6,6-triméthylcyclohex-3-ène-1-yl)but-2-ène-1-one⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H302; Aquatic Chronic 1: H410; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1A: H317 - Attention	<1 %
CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5 Index: 601-029-00-7 REACH: 01-2119529223-47-XXXX	(R)-p-mentha-1,8-diène⁽²⁾ Auto classifiée Règlement 1272/2008 Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Danger	<1 %

⁽¹⁾ Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail

⁽²⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours:**

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par inhalation. Il est toutefois recommandé, en cas de symptômes d'intoxication d'enlever la personne affectée du lieu d'exposition, de lui fournir de l'air propre et de la maintenir au repos. Demander des soins médicaux si les symptômes persistent.

Par contact cutané:

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction:****Moyens d'extinction appropriés:**

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation, contenant des substances inflammables. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou utilisation non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie.

Moyens d'extinction inappropriés:

IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:****Pour les non-secouristes:**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)**

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d'agent d'Inertisation. Supprimer toute source d'ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l'interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.

Pour les secouristes:

Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter impérativement tout type de déversement en milieu aquatique. Conserver le produit absorbé dans des récipients hermétiques. Notifier à l'autorité compétente en cas d'exposition auprès du public ou de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter la rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Éviter l'évaporation du produit étant donné qu'il contient des substances inflammables, pouvant créer des mélanges vapeur/air inflammables en présence de sources d'ignition. Contrôler les sources d'ignition. (téléphones portables, étincelles,...) et transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Du fait de la dangerosité de ce produit pour l'environnement, il est recommandé de le manipuler à l'intérieur d'une zone ayant des barrières de contrôle contre la pollution en cas de déversement et de disposer également d'un matériel absorbant à proximité

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle:**

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

INRS (Révision/Mise à jour : Décret no 2021-434 du 12 avril 2021):

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	VME	50 ppm	308 mg/m ³
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	VLCT		
Diphényléther CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2	VME	1 ppm	7 mg/m ³
	VLCT	2 ppm	14 mg/m ³

DNEL (Travailleurs):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	283 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	308 mg/m ³	Pas pertinent
2,6-diméthyl-2-octène-2-ol CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	20,8 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	73,5 mg/m ³	Pas pertinent
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	5 mg/kg	Pas pertinent	2,5 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	16,5 mg/m ³	Pas pertinent	2,8 mg/m ³	Pas pertinent
4-(2,6,6-triméthylcyclohex-1-ène-1-yl)-but-3-ène-2-one CAS: 14901-07-6 EC: 238-969-9	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2,191 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	2,498 mg/m ³	Pas pertinent
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle CAS: Non concerné EC: 911-280-7	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,69 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	141,05 mg/m ³	Pas pertinent	5,97 mg/m ³	Pas pertinent
Acétate de phénéthyle CAS: 103-45-7 EC: 203-113-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2,27 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	6,5 mg/m ³	Pas pertinent
2-méthylundécanal CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	100 mg/kg	Pas pertinent	10,46 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	352,63 mg/m ³	881,58 mg/m ³	36,89 mg/m ³	92,21 mg/m ³
4-méthyl-3-décène-5-ol CAS: 81782-77-6 EC: 279-815-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	10 mg/kg	Pas pertinent	10 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	35,26 mg/m ³	88,16 mg/m ³	98,7 mg/m ³	88,16 mg/m ³
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	327,4 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	10 mg/m ³	161,6 mg/m ³	10 mg/m ³
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,25 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	4,4 mg/m ³	Pas pertinent
Diphényléther CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	25 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	14 mg/m ³	59 mg/m ³	7 mg/m ³
Eugénol CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	6 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	21,2 mg/m ³	Pas pertinent

DNEL (Population):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	36 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	121 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	37,2 mg/m ³	Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
2,6-diméthyl-7-ène-2-ol CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	12,5 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	12,5 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	21,7 mg/m ³	Pas pertinent
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	Oral	1,2 mg/kg	Pas pertinent	0,2 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	2,5 mg/kg	Pas pertinent	1,25 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	4,1 mg/m ³	Pas pertinent	0,7 mg/m ³	Pas pertinent
4-(2,6,6-triméthylcyclohex-1-ène-1-yl)-but-3-ène-2-one CAS: 14901-07-6 EC: 238-969-9	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	4,383 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,54 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,621 mg/m ³	Pas pertinent
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle CAS: Non concerné EC: 911-280-7	Oral	20 mg/kg	Pas pertinent	0,605 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,605 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	34,78 mg/m ³	Pas pertinent	1,05 mg/m ³	Pas pertinent
Acétate de phénéthyle CAS: 103-45-7 EC: 203-113-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,42 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,14 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,61 mg/m ³	Pas pertinent
2-méthylundécanal CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0	Oral	25 mg/kg	Pas pertinent	5,23 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	50 mg/kg	Pas pertinent	5,23 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	86,96 mg/m ³	217,39 mg/m ³	9,1 mg/m ³	22,74 mg/m ³
4-méthyl-3-décen-5-ol CAS: 81782-77-6 EC: 279-815-0	Oral	5 mg/kg	Pas pertinent	10 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	5 mg/kg	Pas pertinent	0,0893 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	8,7 mg/m ³	21,74 mg/m ³	14,38 mg/m ³	21,74 mg/m ³
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	13,8 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	196,4 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	10 mg/m ³	47,8 mg/m ³	10 mg/m ³
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,62 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,62 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,09 mg/m ³	Pas pertinent
Eugénol CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	3 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	5,22 mg/m ³	Pas pertinent

PNEC:

Identification					
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	STP	4168 mg/L	Eau douce	19 mg/L	
	Sol	2,74 mg/kg	Eau de mer	1,9 mg/L	
	Intermittent	190 mg/L	Sédiments (Eau douce)	70,2 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	7,02 mg/kg	
2,6-diméthyl-7-ène-2-ol CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4	STP	10 mg/L	Eau douce	0,0278 mg/L	
	Sol	0,103 mg/kg	Eau de mer	0,00278 mg/L	
	Intermittent	0,278 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,594 mg/kg	
	Oral	0,111 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,059 mg/kg	
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	STP	10 mg/L	Eau douce	0,2 mg/L	
	Sol	0,327 mg/kg	Eau de mer	0,02 mg/L	
	Intermittent	2 mg/L	Sédiments (Eau douce)	2,22 mg/kg	
	Oral	0,0078 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,222 mg/kg	
4-(2,6,6-triméthylcyclohex-1-ène-1-yl)-but-3-ène-2-one CAS: 14901-07-6 EC: 238-969-9	STP	0,043 mg/L	Eau douce	0,001 mg/L	
	Sol	10,466 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L	
	Intermittent	0,015 mg/L	Sédiments (Eau douce)	22,451 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	22,451 mg/kg	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification				
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle CAS: Non concerné EC: 911-280-7	STP	10 mg/L	Eau douce	0,00244 mg/L
	Sol	5,33 mg/kg	Eau de mer	0,000244 mg/L
	Intermittent	0,0077 mg/L	Sédiments (Eau douce)	1,23 mg/kg
	Oral	0,04033 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,123 mg/kg
Acétate de phénéthyle CAS: 103-45-7 EC: 203-113-5	STP	10 mg/L	Eau douce	0,011 mg/L
	Sol	0,019 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L
	Intermittent	0,105 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,128 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,013 mg/kg
2-méthylundécane CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0	STP	10 mg/L	Eau douce	0,00066 mg/L
	Sol	0,0526 mg/kg	Eau de mer	0,000066 mg/L
	Intermittent	0,0018 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,265 mg/kg
	Oral	0,116 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,0265 mg/kg
4-méthyl-3-decen-5-ol CAS: 81782-77-6 EC: 279-815-0	STP	10 mg/L	Eau douce	0,00076 mg/L
	Sol	0,018 mg/kg	Eau de mer	0,000076 mg/L
	Intermittent	0,004 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,092 mg/kg
	Oral	0,1111 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,0092 mg/kg
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	STP	580 mg/L	Eau douce	0,002 mg/L
	Sol	0,004 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L
	Intermittent	0,024 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,026 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,003 mg/kg
Propionate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthano-1H-indényle CAS: 68912-13-0 EC: 272-805-7	STP	4,8 mg/L	Eau douce	0,091 mg/L
	Sol	4,4 mg/kg	Eau de mer	0,0091 mg/L
	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	12,2 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	1,22 mg/kg
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	STP	12,9 mg/L	Eau douce	0,00745 mg/L
	Sol	0,0223 mg/kg	Eau de mer	0,000745 mg/L
	Intermittent	0,0745 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,133 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,0133 mg/kg
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9	STP	12,2 mg/L	Eau douce	0,0053 mg/L
	Sol	0,42 mg/kg	Eau de mer	0,00053 mg/L
	Intermittent	0,053 mg/L	Sédiments (Eau douce)	2,01 mg/kg
	Oral	0,06667 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,21 mg/kg
Diphényléther CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2	STP	10 mg/L	Eau douce	0 mg/L
	Sol	0,018 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L
	Intermittent	0,005 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,093 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,009 mg/kg
Eugénol CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	STP	Pas pertinent	Eau douce	0,00113 mg/L
	Sol	0,015 mg/kg	Eau de mer	0,000113 mg/L
	Intermittent	0,0113 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,081 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,008 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des mains obligatoire	Gants de protection contre les risques mineurs			Remplacer les gants en cas de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongées du produit, il est recommandé aux utilisateurs professionnels/industriels d'utiliser des gants CE III, conformément aux normes EN 420 et EN 374

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être contrôlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections		EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussements.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail			Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
	Chaussures de travail antidérapantes		EN ISO 20347:2012	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	 Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE):	67,17 % poids
Concentration de C.O.V. à 20 °C:	637,97 kg/m ³ (637,97 g/L)
Nombre moyen de carbone:	7,77
Poids moléculaire moyen:	150,62 g/mol

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 °C:	Liquide
Aspect:	Caractéristique
Couleur:	Caractéristique

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen
RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Odeur:	Aromatique
Seuil olfactif:	Pas pertinent *
Volatilité:	
Température d'ébullition à pression atmosphérique:	197 °C
Pression de vapeur à 20 °C:	39 Pa
Pression de vapeur à 50 °C:	301,46 Pa (0,3 kPa)
Taux d'évaporation à 20 °C:	Pas pertinent *
Caractéristiques du produit:	
Masse volumique à 20 °C:	949,8 kg/m ³
Densité relative à 20 °C:	0,95
Viscosité dynamique à 20 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 20 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 40 °C:	Pas pertinent *
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	≈7
Densité de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *
Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *
Inflammabilité:	
Point d'éclair:	78 °C (Ne conserve pas la combustion)
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	235 °C
Limite d'inflammabilité inférieure:	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité supérieure:	Pas pertinent *
Caractéristiques des particules:	
Diamètre équivalent médian:	Non concerné

9.2 Autres informations:
Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives:	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Pas pertinent *
Chaleur de combustion:	Pas pertinent *
Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:	Pas pertinent *

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C:	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Précaution	Précaution	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Éviter les acides forts	Non applicable	Éviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Contient des glycols et les effets nocifs sur la santé ne sont pas exclus, aussi nous préconisons de ne pas respirer ses vapeurs pendant longtemps

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: L'ingestion d'une forte dose peut provoquer une irritation de la gorge, une douleur abdominale, des nausées et des vomissements.

B- Inhalation (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):

- Contact avec la peau: Suite à un contact, provoque une inflammation cutanée.
- Contact avec les yeux: Produit des lésions oculaires après un contact

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
IARC: Eugénol (3)
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Cutané: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite allergique de contact.

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
2,6-diméthyl-7-ène-2-ol CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4	DL50 orale	3600 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	DL50 orale	3000 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	5610 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
4-(2,6,6-triméthylcyclohex-1-ène-1-yl)-but-3-ène-2-one CAS: 14901-07-6 EC: 238-969-9	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle CAS: Non concerné EC: 911-280-7	DL50 orale	2000 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	14150 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
Acétate de phénéthyle CAS: 103-45-7 EC: 203-113-5	DL50 orale	3670 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	6210 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
2-méthylundécane CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0	DL50 orale	5100 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	8300 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
4-méthyl-3-décène-5-ol CAS: 81782-77-6 EC: 279-815-0	DL50 orale	8000 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	DL50 orale	3450 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	2650 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
Propionate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthano-1H-indényle CAS: 68912-13-0 EC: 272-805-7	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	DL50 orale	5100 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
reaction mass of 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one CAS: Non concerné EC: 915-730-3	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Salicylate d'hexyle CAS: 6259-76-3 EC: 228-408-6	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Identification	Toxicité sévère		Genre
Masse de réaction de (3R, 5R) -3,5,6,6-tétraméthyl-4-méthylidèneheptan-2-one et (3R, 5S) -3,5,6,6-tétraméthyl-4-méthylidèneheptan-2-one et (E) -3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one CAS: Non concerné EC: 939-627-8	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Géranol CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Masse réactionnelle du 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde CAS: Non concerné EC: 943-728-2	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
alpha-cyclohexylidene benzeneacetonitrile CAS: 10461-98-0 EC: 423-740-1	DL50 orale	500 mg/kg (ATEI)	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L (4 h)	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9	DL50 orale	3370 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Diphényléther CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2	DL50 orale	5500 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	7940 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	>5 mg/L	
Eugénol CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	DL50 orale	2300 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Coumarine CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Acétate de linalyle CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Isoeugénol CAS: 97-54-1 EC: 202-590-7	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
[1α(E),2β]-1-(2,6,6-triméthylcyclohex-3-ène-1-yl)but-2-ène-1-one CAS: 71048-82-3 EC: 275-156-8	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
(R)-p-mentha-1,8-diène CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	

Estimation de la toxicité aiguë (ATE mix):

ATE mix		Composants de toxicité inconnue
Oral	27210,88 mg/kg (Méthode de calcul)	0 %
Cutanée	>2000 mg/kg (Méthode de calcul)	Non concerné
Inhalation	>20 mg/L (4 h) (Méthode de calcul)	Non concerné

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	CL50	10000 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	CE50	1919 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	Pas pertinent		
reaction mass of 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one CAS: Non concerné EC: 915-730-3	CL50	>0,1 - 1 (96 h)		Poisson
	CE50	>0,1 - 1 (48 h)		Crustacé
	CE50	>0,1 - 1 (72 h)		Algue
Salicylate d'hexyle CAS: 6259-76-3 EC: 228-408-6	CL50	>0,1 - 1 (96 h)		Poisson
	CE50	>0,1 - 1 (48 h)		Crustacé
	CE50	>0,1 - 1 (72 h)		Algue
4-(2,6,6-triméthylcyclohex-1-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one CAS: 14901-07-6 EC: 238-969-9	CL50	>1 - 10 (96 h)		Poisson
	CE50	>1 - 10 (48 h)		Crustacé
	CE50	>1 - 10 (72 h)		Algue
Masse de réaction de (3R, 5R) -3,5,6,6-tétraméthyl-4-méthylidèneheptan-2-one et (3R, 5S) -3,5,6,6-tétraméthyl-4-méthylidèneheptan-2-one et (E) -3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-en-2-one CAS: Non concerné EC: 939-627-8	CL50	>1 - 10 (96 h)		Poisson
	CE50	>1 - 10 (48 h)		Crustacé
	CE50	>1 - 10 (72 h)		Algue
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle CAS: Non concerné EC: 911-280-7	CL50	1,3 mg/L (96 h)	Danio rerio	Poisson
	CE50	0,88 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	0,77 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
2-méthylundécanal CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0	CL50	0,35 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
	CE50	0,21 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	0,11 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
4-méthyl-3-decen-5-ol CAS: 81782-77-6 EC: 279-815-0	CL50	3 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	CE50	0,4 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	1,4 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
Propionate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthano-1H-indényle CAS: 68912-13-0 EC: 272-805-7	CL50	>1 - 10 (96 h)		Poisson
	CE50	>1 - 10 (48 h)		Crustacé
	CE50	>1 - 10 (72 h)		Algue

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	Concentration		Espèce	Genre
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	CL50	20 mg/L (96 h)	Danio rerio	Poisson
	CE50	32 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	10 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
Masse réactionnelle du 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde CAS: Non concerné EC: 943-728-2	CL50	>1 - 10 (96 h)		Poisson
	CE50	>1 - 10 (48 h)		Crustacé
	CE50	>1 - 10 (72 h)		Algue
alpha-cyclohexylidene benzeneacetonitrile CAS: 10461-98-0 EC: 423-740-1	CL50	>1 - 10 (96 h)		Poisson
	CE50	>1 - 10 (48 h)		Crustacé
	CE50	>1 - 10 (72 h)		Algue
Diphényléther CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2	CL50	>0,1 - 1 (96 h)		Poisson
	CE50	>0,1 - 1 (48 h)		Crustacé
	CE50	>0,1 - 1 (72 h)		Algue
Eugénol CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	CL50	60,8 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
	CE50	Pas pertinent		
	CE50	Pas pertinent		
[1α(E),2β]-1-(2,6,6-triméthylcyclohex-3-ène-1-yl)but-2-ène-1-one CAS: 71048-82-3 EC: 275-156-8	CL50	>0,1 - 1 (96 h)		Poisson
	CE50	>0,1 - 1 (48 h)		Crustacé
	CE50	>0,1 - 1 (72 h)		Algue
(R)-p-mentha-1,8-diène CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5	CL50	>0,1 - 1 (96 h)		Poisson
	CE50	>0,1 - 1 (48 h)		Crustacé
	CE50	>0,1 - 1 (72 h)		Algue

Toxicité chronique:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	NOEC	Pas pertinent		
	NOEC	0,5 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
2,6-diméthyl-7-ène-2-ol CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4	NOEC	Pas pertinent		
	NOEC	9,5 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle CAS: Non concerné EC: 911-280-7	NOEC	Pas pertinent		
	NOEC	0,079 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
2-méthylundécanal CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0	NOEC	Pas pertinent		
	NOEC	0,033 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
4-méthyl-3-décen-5-ol CAS: 81782-77-6 EC: 279-815-0	NOEC	Pas pertinent		
	NOEC	0,025 mg/L	Daphnia magna	Crustacé

12.2 Persistance et dégradabilité:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
	DCO	0 g O2/g	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	73 %
2,6-diméthyl-7-ène-2-ol CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4	DBO5	Pas pertinent	Concentration	10 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	72 %
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle CAS: Non concerné EC: 911-280-7	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	86 %
2-méthylundécanal CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	68 %
4-méthyl-3-décen-5-ol CAS: 81782-77-6 EC: 279-815-0	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	73 %
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	DBO5	Pas pertinent	Concentration	2 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %
Diphényléther CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2	DBO5	Pas pertinent	Concentration	5,6 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	20 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	76 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	FBC	1
	Log POW	-0,06
	Potentiel	Bas
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	FBC	39
	Log POW	2,97
	Potentiel	Modéré
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle CAS: Non concerné EC: 911-280-7	FBC	1136
	Log POW	4,4
	Potentiel	Très élevé

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
2-méthylundécanal CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0	FBC	
	Log POW	5
	Potentiel	
4-méthyl-3-décan-5-ol CAS: 81782-77-6 EC: 279-815-0	FBC	412
	Log POW	3,9
	Potentiel	Élevé
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	FBC	44
	Log POW	2,76
	Potentiel	Modéré
Diphényléther CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2	FBC	196
	Log POW	4,21
	Potentiel	Élevé
Eugénol CAS: 97-53-0 EC: 202-589-1	FBC	31
	Log POW	2,27
	Potentiel	Modéré

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
4-(2,6,6-triméthylcyclohex-1-ène-1-yl)-but-3-ène-2-one CAS: 14901-07-6 EC: 238-969-9	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	3,952E-2 N/m (20 °C)	Sol humide	Pas pertinent
	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
Masse réactionnelle du salicylate de 2-méthylbutyle et du salicylate de pentyle CAS: Non concerné EC: 911-280-7	Conclusion	Immuable	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	7,2E-2 N/m (19 °C)	Sol humide	Pas pertinent
	Koc	5000	Henry	Pas pertinent
2-méthylundécanal CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0	Conclusion	Bas	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
	Koc	4000	Henry	Pas pertinent
4-méthyl-3-décan-5-ol CAS: 81782-77-6 EC: 279-815-0	Conclusion	Bas	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
	Koc	1175	Henry	Pas pertinent
Nérol CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7	Conclusion	Élevé	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
	Koc	94	Henry	Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
Diphényléther	Koc	1960	Henry	Pas pertinent
CAS: 101-84-8	Conclusion	Bas	Sol sec	Pas pertinent
EC: 202-981-2	Tension superficielle	1,753E-2 N/m (258,4 °C)	Sol humide	Pas pertinent

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	Dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

HP14 Écotoxique, HP4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

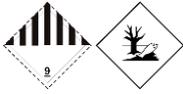
RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l'ADR 2021 et RID 2021:

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)



14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (4-(2,6,6-triméthylcyclohex-1-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one; reaction mass of 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
Étiquettes:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangereux pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales:	274, 335, 375, 601
code de restriction en tunnels:	-
Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
Quantités limitées:	5 L
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 39-18:



14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (4-(2,6,6-triméthylcyclohex-1-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
Étiquettes:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Polluants marins:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales:	335, 969, 274
Codes EmS:	F-A, S-F
Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
Quantités limitées:	5 L
Groupe de ségrégation:	Pas pertinent
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Pas pertinent

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2021:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)



14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (4-(2,6,6-triméthylcyclohex-1-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
Étiquettes:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangereux pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Pas pertinent

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

Seveso III:

Section	Description	Des exigences relatives au seuil bas	Des exigences relatives au seuil haut
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200	500

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc...):

Ne peuvent être utilisés:

—dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,

—dans des farces et attrapes,

—dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique. Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail
Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.
LES MALADIES PROFESSIONNELLES. RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE):

- 1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement
- 2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- 3.- Nomenclature des installations classées, v50bis – Février 2021
- 4.- Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (INERIS)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Pas pertinent

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4: H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1A: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Skin Sens. 1B: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Procédé de classement:

Skin Irrit. 2: Méthode de calcul
Skin Sens. 1A: Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2: Méthode de calcul
Eye Irrit. 2: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

AROMA CAR
Wood Fresh linen

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

<http://echa.europa.eu>
<http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
DCO: Demande chimique en oxygène
DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours
FBC: Facteur de bioconcentration
DL50: Dose létale 50
CL50: Concentration létale 50
CE50: Concentration effective 50
Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau
UFI: identifiant unique de formulation
IARC: Centre international de recherche sur le cancer

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -